

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-12-3

N° applicatif 4482

12^{ème} **Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service consulté

FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement aux Communes, groupements de Communes et associations dans le cadre des contrats de territoire, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien pour un montant de 72 467,75 €.

1. Subventionnement d'une étude portant sur la réalisation d'une Zone d'activité intercommunale thermale à Morsbronn-les-Bains

La Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (CCSP) porte depuis toujours, au côté de la Commune de Morsbronn-les-Bains, et en partenariat avec la Commune de Niederbronn-les Bains et la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, un regard très attentif au devenir des établissements thermaux des deux communes.

Le thermalisme est un véritable atout pour le territoire notamment sur le plan touristique. Ainsi, la CCSP s'est toujours positionnée pour défendre cette activité, et mettre tout en œuvre pour qu'elle ne disparaisse pas. Le projet de zone d'activités thermale s'inscrit donc dans cette démarche.

Depuis 2021, la CCSP est propriétaire de 14 ha ayant vocation à accueillir une zone d'activités dont la vocation principale est le thermalisme. Les possibilités d'activités sur cette zone sont nombreuses (développement d'activités thermales complémentaires de l'activité existante, hébergement touristique, ...). Aussi, la CCSP souhaite être accompagnée par un bureau d'études spécialisé pour définir sa vocation.

Le projet de zone d'activités thermique

La communauté de communes a compétence pour élaborer et mettre en œuvre des opérations d'urbanisme et d'aménagement concerté de l'espace communautaire.

La CCSP peut donc mettre en œuvre tout dispositif (type ZAC ou lotissements d'activités) destiné à la réalisation d'activité économique et touristique d'intérêt communautaire.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création de la zone touristique sont :

- promouvoir un tourisme source de développement économique historiquement présent sur la commune de Morsbronn-les-Bains,
- favoriser un tourisme durable et de qualité,
- contribuer à la structuration urbaine du village.

Contenu de l'étude :

Mission 1 : Analyse du site de la future ZA thermique

Mission 2 : Développement d'intention de projets avec scénarii d'aménagement

Mission 3 : Assistance pour la suite des opérations / Accompagnement de la CCSP

Le coût de l'étude s'élève à 70 000 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	En %
Région Grand-Est	14 000 €	20 %
Autofinancement CC Sauer Pechelbronn	21 000 €	30 %
Collectivité européenne d'Alsace	17 500 €	25 %
Banque des territoires	17 500 €	25 %
TOTAL	70 000 €	100 %

La Commission Territoriale Nord Alsace, réunie le 29 septembre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'innovation territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de **17 500 €** à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, soit **25 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 -Opération 0013 -Tranche 50 -Natana 3418 -Chapitre 65 -
Nature 657358 -Fonction 633

2. Subventionnement d'une étude pour la revitalisation des centralités d'Alsace Bossue

Contexte

La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue s'est engagée depuis 2021 dans la démarche nationale « Petite Ville de Demain » (PVD). Ce dispositif a permis de labelliser les 3 bourg-centres du territoire à savoir Diemeringen, Drulingen et Sarre-Union.

Dans ce contexte, cette Communauté de Communes souhaite lancer une étude stratégique co-construite avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit d'une étude de revitalisation des centralités de l'Alsace Bossue qui permettra d'aboutir à une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et d'engager des actions structurantes pour leur territoire, notamment dans le domaine de l'habitat.

L'étude a pour objectif l'élaboration :

- d'une stratégie intercommunale de revitalisation des centralités en s'attachant notamment au rôle de 6 principales communes : Diemeringen, Drulingen, Herbitzheim, Keskastel, Oermingen, Sarre-Union,
- d'un plan guide et d'une feuille de route spécifique aux 3 bourgs lauréats PVD : Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen,
- d'une intervention opérationnelle sur des ilots stratégiques les plus déqualifiés dans une phase optionnelle.

Ces 3 échelles d'intervention permettent de créer de la cohérence au sein de la stratégie globale déjà engagée par le territoire intercommunal en tenant compte des actions en cours et en venant proposer de nouvelles actions qui se traduiront au sein de la convention ORT.

Plan de financement

L'étude réalisée par les cabinets LESTOUX et Associés, URBICUS et URBANIS s'élève à 109 855 € HT. Le co-financement sollicité est réparti de la façon suivante :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	En %
Région Grand-Est / Banque des territoire	54 927,50 €	50 %
Communauté de Communes de l'Alsace Bossue	27 463,75 €	25 %
Collectivité européenne d'Alsace	27 463,75 €	25 %
TOTAL	109 855,00 €	100 %

La Commission Territoriale Ouest Alsace, réunie le 5 octobre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **27 463,75 €** correspondant à **25 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 –Opération O013 –Tranche 50 -Natana 2207 -Chapitre 65 –
Nature 657358 –Fonction 54

3. Subventionnement d'une étude de faisabilité pour le développement du site de la maison forestière de Mackenheim

La commune de Mackenheim est propriétaire d'un ancien moulin situé en forêt en périphérie du village. Ce moulin est composé d'un bâtiment principal et d'une dépendance, le tout sur un grand terrain d'assiette composé de prairie et de forêt. Actuellement le site est utilisé pour deux grandes fêtes annuelles (la Waldfescht et la fête du cheval) mais aussi par la Maison de la Nature pour y réaliser des animations nature pour les jeunes.

L'ensemble du bâti nécessite une réhabilitation même si des travaux de sauvegarde ont déjà été entrepris comme sur une partie des toitures par exemple. Il y a près de ce site un cimetière israélite (17ème siècle) et un circuit pédagogique.

Toutefois, avant de se lancer dans une réhabilitation immobilière, la commune souhaite mener une réflexion sur le devenir du site de manière à adapter les travaux de rénovation à la destination future du site.

La commune de Mackenheim a décidé de s'appuyer sur l'ADAUHR.

L'assistance comprend :

- une mise en place et l'animation d'un comité de pilotage,
- un état des lieux, diagnostic de l'existant,
- une approche patrimoniale du site et de son contexte,
- l'élaboration de 2 ou 3 hypothèses d'aménagement et de développement.

Dans ce cadre et au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, la Commune de Mackenheim sollicite l'octroi d'une subvention de la part de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le coût global de l'étude s'élève à 6 165 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	En %
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim	1 233 €	20 %
Collectivité européenne d'Alsace	3 699 €	60 %
Commune de Mackenheim	1 233 €	20 %
TOTAL	6 165 €	100 %

La Commission Territoriale Centre Alsace, réunie le 5 octobre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **3 699 €** correspondant à **60 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 -Opération 0013 -Tranche 50 -Natana 3710 -Chapitre 65 -
Nature 657348 -Fonction 54

4. Subventionnement d'une étude pour l'élaboration du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue

Contexte et ambition du projet

L'étude portée par la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue a pour finalité d'élaborer un document de planification pour définir et prioriser les actions à mener en faveur de l'usage du vélo. Une attention particulière sera portée à l'intermodalité ainsi que la desserte des collèges par des pistes cyclables, en lien avec la redynamisation des centres-bourgs.

Ce projet ambitionne de doter la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue d'un document de planification de sa politique cyclable pour les années à venir.

Description du projet

Le futur schéma directeur cyclable vise à faire le diagnostic des infrastructures existantes, à identifier les besoins du territoire et à proposer une stratégie pré-opérationnelle et définir un programme pluriannuel de réalisation avec des estimations budgétaires.

En cohérence avec la politique alsacienne de promotion du vélo, le schéma vélo vise à prendre en compte les besoins des différentes pratiques : utilitaire, tourisme, loisir et sportive.

Cette étude se déroulera en trois phases :

- état des lieux de l'existant – recensement et analyse des besoins ;
- réalisation d'une stratégie pré-opérationnelle du schéma directeur cyclable et matrice budgétaire par scénario ;
- réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement, approfondissement des solutions techniques à moyen terme et étude de jalonnement.

Le plan de financement de cette mission estimée à 36 375 € HT s'établit comme suit :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	En %
Communauté de communes Alsace Bossue	7 275,00 €	20 %
ADEME	21 825 €	60 %
Collectivité européenne d'Alsace	7 275,00 €	20 %
TOTAL	36 375,00 €	100 %

Conditions d'octroi des subventions

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace suivante est proposée :

- accompagnement en ingénierie dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment,
- subvention de fonctionnement à hauteur de 7 275 € au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

La condition de l'octroi de cette subvention est la co-construction du projet avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace qui seront donc associés aux comités de pilotage.

La Commission Territoriale Ouest Alsace, réunie le 5 octobre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **7 275 €** correspondant à **20 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 3234 -Chapitre 65 –
Nature 657358 –Fonction 87

5. Subventionnement d'une étude sur le projet de refonte de la muséographie de Tellure à Sainte Marie aux Mines

Dans un bâtiment de 2 000 m², le parc minier Tellure à Sainte Marie aux Mines propose une expérience globale de visite avec un espace muséographique et la visite guidée d'une galerie aménagée dans la Mine Saint Jean Engelsbourg, véritable moment fort de l'expérience. Le site accueille régulièrement des expositions temporaires sur la thématique de la mine, des minéraux ou des mondes souterrains dans l'espace d'accueil. Il propose des activités de spéléologie, Via ferrata et Escape game. Le parc est un complexe, entièrement couvert, abritant un cinéma panoramique, un théâtre optique, une muséographie audioguidée, une boutique et un bar avec petite restauration. Le parc reçoit environ 38 000 visiteurs annuels.

Après dix années d'exploitation, le Parc Minier de Tellure a entamé une démarche de renouvellement de sa muséographie afin de repenser les expériences proposées aux visiteurs.

Elle doit à la fois être mise à niveau d'un point de vue technique, où la technologie évolue très rapidement, et davantage ciblée vers un public scolaire et de groupes, hors période estivale (comité d'entreprise, associations, ou 3ème âge), sans toutefois négliger le public familial qui reste le cœur de cible.

Dans cette optique, les comités de direction de l'EPIC et de la Communauté de Communes du Val d'Argent ont décidé de s'appuyer sur le cabinet de design Métapraxis, reconnu dans le domaine de la conception de dispositifs muséographiques pour les musées depuis 30 ans, afin d'envisager la refonte de la muséographie pour la saison 2023. Un comité de pilotage a été mis en place et les services de la Collectivité européenne d'Alsace sont associés en terme d'ingénierie.

Dans ce cadre et au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, la Communauté de communes du Val d'Argent sollicite l'octroi d'une subvention de la part de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le coût global de l'étude s'élève à 33 060 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût TTC	En %
Communauté de Communes du Val d'Argent (fonds propres)	6 612 €	20 %
Collectivité européenne d'Alsace	16 530 €	50 %
Région Grand Est	9 918 €	30 %
TOTAL	33 060 €	100 %

La Commission Territoriale Centre Alsace, réunie le 5 octobre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **16 530 €** correspondant à **50 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :
Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 4369 -Chapitre 65 –
Nature 657358 –Fonction 314

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux cinq études suivantes et d'attribuer les subventions de fonctionnement listées ci-après à chacun des maîtres d'ouvrage mentionné, pour un montant total de 72 467,75 € en vue de la réalisation de ces études, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

Intitulé de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude/porteur du projet	Montant maximum de la subvention de fonctionnement attribuée	Imputation budgétaire
Etude portant sur la mission d'assistance dans le cadre de la réalisation d'une Zone d'activité intercommunale thermale à Morsbronn-les-Bains	Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn	17 500 € représentant 25 % du coût de l'étude	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 –Natana 3418 - Chapitre 65 – Nature 657358 –Fonction 633
Etude pour la revitalisation des centralités d'Alsace Bossue	Communauté de Communes Alsace Bossue	27 463,75 € représentant 25 % du coût de l'étude	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 –Natana 2207 - Chapitre 65 – Nature 657358 –Fonction 54
Etude de faisabilité pour le développement du site de la maison forestière	Commune de Mackenheim	3 699 € représentant 60 % du coût de l'étude	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 –Natana 3710 - Chapitre 65 – Nature 657348 –Fonction 54
Etude pour l'élaboration du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue	Communauté de Communes Alsace Bossue	7 275 € représentant 20 % du coût de l'étude	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 –Natana 3234 - Chapitre 65 – Nature 657358 –Fonction 87
Etude pour le renouvellement de la muséographie du Parc Tellure	Communauté de Communes du Val d'Argent	16 530 € représentant 50 % du coût de l'étude	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 –Natana 4369 - Chapitre 65 – Nature 657358 –Fonction 314

- de mobiliser, dans le cadre de ses compétences, l'ingénierie la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du projet d'étude pour l'élaboration du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, notamment dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme et de préciser que la subvention sera attribuée et versée à la Communauté de Communes Alsace Bossue sous la condition suivante :
L'étude devra être réalisée en co-construction avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace, qui seront donc associés aux comités de pilotage ;
- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, les subventions feront l'objet d'un versement unique à la fin de la réalisation du projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY